



Département de la Charente

Mairie d'AUBETERRE-SUR-DRONNE (16390)

Téléphone 05.45.98.50.33 - Télécopie 05.45.98.57.82

Courriel : mairie.aubeterre-sur-dronne@wanadoo.fr

Site : aubeterresurdronne.com



**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2024**

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
017/2024	Fiscalité directe locale : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024	Approuvé
018/2024	Vote du Budget primitif 2024 (Budget principal de la commune)	Approuvé
019/2024	Vote du Budget primitif 2024 – Budget annexe « Base de Loisirs »	Approuvé
020/2024	Vote du Budget primitif 2024 – Budget annexe « bâtiment accueil touristique »	Approuvé
021/2024	Vote du Budget primitif 2024 – Budget annexe Budget annexe « C.C.A.S. ».	Approuvé
022/2024	Vote du Budget primitif 2024 – Budget annexe "Assainissement".	Approuvé
023/2024	Communauté de communes Lavalette Tude Dronne : approbation du rapport de la CLECT du 22/02/2024	Approuvé
024/2024	Communauté de communes Lavalette Tude Dronne : approbation du montant des attributions de compensations pour l'année 2024	Approuvé
025/2024	Communauté de communes Lavalette Tude Dronne : approbation du Protocole d'effacement des attributions de compensation scolaires.	Approuvé
026/2024	Aménagement de la Base de Loisirs dans le cadre du label « Station Sport Nature » demande de subvention auprès des fonds Européens LEADER	Approuvé
027/2024	Confortement et restauration de l'église souterraine Monolithe Saint-Jean – 1 ^{ère} phase de travaux d'urgence, diagnostic complémentaire et instrumentation : demande de financement auprès de l'état, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Charente	Approuvé
028/2024	Restauration de la continuité écologique au niveau de seuil gonflable : lancement de l'appel d'offre	Approuvé

Signature du Président de Séance Le Maire M. Charles AUDOIN	Signature du Secrétaire de Séance Deuxième Adjoint M. Xavier MAFFRE
---	---

Affiché au tableau d'affichage de la mairie le 5 avril 2024

Publié sur le site internet de la commune le 5 avril 2024 : Site : aubeterresurdronne.com

Fait à Aubeterre-sur-Dronne, le 05/04/2024.

Le Maire,
Charles AUDOIN.



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 20/03/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Fiscalité directe locale : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024

Vu le code général des collectivités territoriale,

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 par les articles 17 et 18 de la loi 82-540 du 28 juin 1982

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B *sexies* et suivants,

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts disposant que les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impôts directs perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappelle que les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales et bénéficient, en compensation, du transfert de la part de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) revenant aux départements.

Cette part Départementale vient s'ajouter à la part Communale des Impôts Fonciers sur le Bâti afin de garantir la même contribution budgétaire. Cela suppose que les communes votent un taux égal à la somme du taux communal de TFPB fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental TFPB de 2020, qui en Charente s'élève à 22,89%.

Depuis 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé annuellement par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Considérant le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2024,

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux de fiscalité communale 2024 qui restent les suivants :

- Taxe Foncière Bâties (TFB) : 49,79 %
- Taxe Foncière Non Bâties (TFNB) : 58,43%
- Taxe Habitation (TH) : 12,02%

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessus.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

5 voix pour : M. AUDOIN Charles, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme CADIOT Clémence.

5 voix contre : M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse.

AR Prefecture

016-211600200-20240326-D_017_2024-DE :
Reçu le 05/04/2024

Selon l'article Article L. 2121-20 du CGCT : lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

ADOpte les taux d'imposition suivants pour 2024 :

- Taxe Foncière Bâties (TFB) : **49,79 %**
- Taxe Foncière Non Bâties (TFNB) : **58,43%**
- Taxe Habitation (TH) : **12,02%**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant en cas d'empêchement à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 05/04/2024
- Publié et/ou Affiché le : 05/04/2024
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 05/04/2024.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 05/04/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE

Le Maire,
Charles AUDOIN



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
AR Préfecture

Le recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

016-211600200-20240326-D_017_2024-DE
Reçu le 05/04/2024

COMMUNE D'AUBETERRE-SUR-DRONNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 20/03/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote du Budget primitif 2024 (Budget principal de la commune)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°043/2022 du 17/10/2022 portant mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
Vu l'instruction et comptable M57,
Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 du budget principal de la commune, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	186 028,00 €	002	Excédent antérieur reporté	802 790,42 €
012	Charges de personnel	366 800,00 €	013	Atténuation de charges	0,00 €
014	Atténuation de produits	12 000,00 €	70	Produits des services	386 214,00 €
65	Autres charges de gestion courante	142 900,43 €	73	Impôts et taxes	10 000,00 €
66	Charges financières	962,14 €	731	Fiscalité locale	197 000,00 €
67	Charges spécifiques	200,00 €	74	Dotations et participations	71 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	744 131,43 €	75	Autres produits gestion courantes	22 999,58 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 018,00 €
TOTAL DÉPENSES		1 493 022,00 €	TOTAL RECETTES		1 493 022,00 €

AR Prefecture016-211600200-20240326-D_018_2024-DE
Reçu le 05/04/2024**SECTION D'INVESTISSEMENT :****Dépenses**

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2023	Propositions 2024
001	Déficit d'investissement reporté		0,00 €
	Opération d'équipement 301 (Informatique)		3 000,00 €
	Opération d'équipement 372 (Décoration Noel)	€	7 950,00 €
	Opération d'équipement 400 (Éclairage public)		2 000,00 €
	Opération d'équipement 417 (confortement et restauration église souterraine Saint-Jean)	13821,00	200 000,00
	Opération d'équipement 440 (Signalisation)		1 000,00 €
	Opération d'équipement 461 (Étude réhabilitation bâtiment DONNELLY et Lavoir – Grange du Guicherot)	31 192,00 €	479 000,00 €
	Opération d'équipement 477 (Restauration continuité écologique rivière de contournement)	30 996,00 €	449 400,00 €
	Opération d'équipement 488 (Terrains AB9p (a) (b) (d) (p))		1 000,00 €
	Opération d'équipement 489 (local sanitaire ADMR)	1 300,00	00,00 €
	Opération d'équipement 491 (aménagement fin des rues St Jean et Minage et route de Laprade)	9 000,00	145 000,00 €
	Opération d'équipement 495 (église St Jacques accès extérieurs)		5 000,00 €
	Opération d'équipement 496 (garde-corps belvédère rue St Jacques)		4 000,00 €
	Opération d'équipement 497 (Acquisition immeuble ancien centre de découverte et son logement de fonction)		70 000,00 €
	Opération d'équipement 498 (Mur de soutènement place Jean-Masson)		60 000,00 €
	Opération d'équipement 499 (Pose de deux point lumineux supplémentaire parking Nord)		7 000,00 €
	Opération d'équipement 500 (Réhabilitation logement accueil église monolithe)		20 000,00 €
	Opération d'équipement 501 (Achat Poubelle)		2 900,00 €
	Opération d'équipement 502 (Rénovation traverse soutènement Chemin des Douves)		9 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		11 781,06 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 018,00 €
	TOTAL DÉPENSES	86 309,00 €	1 481 049,06€
	TOTAL DÉPENSES CUMULÉES		1 567 358,06 €

Recettes

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2023	Propositions 2024
001	Résultat d'investissement reporté		97 869,63 €
13	Subventions d'investissement	7 895,00 €	572 462,00 €
1641	Emprunt		70 000,00 €
165	Dépôt et cautionnements reçus		650,00 €
10	Dotation, fonds divers et réserves		34 350,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		744 131,43 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		40 000,00 €
	TOTAL RECETTES	7 895,00 €	1 559 463,06 €
	TOTAL RECETTES CUMULÉES		1 567 358,06 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opérations d'équipement pour la section d'investissement.

AR Prefecture

016-211600200-20240326-D_018_2024-DE
Reçu le 05/04/2024

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

VOTE le budget primitif 2024 (Budget principal de la commune) énoncé ci-dessus qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 1 493 022,00 €
- section d'investissement : 1 567 358,06 €

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 05/04/2024

- Publié et/ou Notifié le : 05/04/2024

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/04/2024.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 05/04/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE



Le Maire,
Charles AUDOIN



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 20/03/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote du Budget primitif 2024 – Budget annexe "Base de Loisirs".

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°043/2022 du 17/10/2022 portant mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
Vu l'instruction et comptable M57,
Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 du budget annexe "Base de Loisirs",
comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	83 900,00 €	002	Excédent antérieur reporté	60 072,74 €
012	Charges de personnel	18 770,00 €	70	Produits des services	30 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 550,00 €	74	Dotations et participations	0,00 €
67	Charges spécifiques	200,00 €	75	Autres produits gestion courantes	80 047,26 €
023	Virement à la section d'investissement	48 700,00 €	77	Produits financiers	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
TOTAL DÉPENSES		170 120,00€	TOTAL RECETTES		170 120,00 €

AR Prefecture

016-211600200-20240326-D_019_2024-DE :

Reçu le 05/04/2024 **SECTION D'INVESTISSEMENT :****Dépenses**

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2023	Propositions 2024
001	Déficit d'investissement reporté		12 700,43 €
	Opération d'équipement 076 (Éclairage terrain entraînement football)		4 000,00 €
	Opération d'équipement 081 (Aire de service camping-car)		6 600,00 €
	Opération d'équipement 088 (Cabane de plage)		2 500,00 €
	Opération d'équipement 090 (WC extérieur et local rangement salle des fêtes)		30 000,00 €
	Opération d'équipement 091 (renouvellement Jeux de plage)		10 000,00 €
	Opération d'équipement 092 (Achat gyrobroyeur)		3 000,00 €
	Opération d'équipement 093 (Extension local rangement football)		9 000,00 €
	Opération d'équipement 094 (Rénovation terrains de tennis avec clôture)		60 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00 €
TOTAL DÉPENSES		0,00 €	137 800,43 €

Recettes

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2023	Propositions 2024
001	Résultat d'investissement reporté		0,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		12 700,43 €
13	Subventions		59 400,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		48 700,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		17 000,00 €
TOTAL RECETTES		0,00 €	137 800,43 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2024 (Budget annexe "Base de Loisirs") qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 170 120,00 €
- section d'investissement : 137 800,43 €

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 05/04/2024
- Publié et/ou Notifié le : 05/04/2024
Le Maire,

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 05/04/2024.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 05/04/2024.

Le Maire,
Charles AUDOIN



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 20/03/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote du Budget primitif 2024 – Budget annexe "Bâtiment accueil touristique".

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°043/2022 du 17/10/2022 portant mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
Vu l'instruction et comptable M57,
Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 du budget annexe "Bâtiment accueil Touristique", comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	5 900,00 €	002	Excédent antérieur reporté	6 670,55 €
012	Charges de personnel	0,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	70,00 €	70	Autres produits de gestion courante	2 799,45 €
023	Virement à la section d'investissement	3 500,00 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €			
TOTAL DÉPENSES		9 470,00 €	TOTAL RECETTES		9 470,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2023	Propositions 2024
001	Déficit d'investissement reporté		0,00 €
	Opération d'équipement 013 (Mise aux normes Agenda Accessibilité Ad'AP)		3 500,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00 €
TOTAL DÉPENSES			3 500,00 €
TOTAL DÉPENSES CUMULÉES			3 500,00 €

AR Prefecture

016-211600200-20240326-D_020_2024-DE ;
Reçu le 05/04/2024

Recettes

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2023	Propositions 2024
001	Résultat d'investissement reporté		0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		3 500,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00 €
13	Subventions		0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00 €
TOTAL RECETTES		0,00 €	3 500,00 €
TOTAL RECETTES CUMULÉES			3 500,00 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2024 (Budget annexe "Bâtiment d'Accueil Touristique") qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 9 470,00 €
- section d'investissement : 3 500,00 €

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 05/04/2024
- Publié et/ou Notifié le : 05/04/2024
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 05/04/2024.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 05/04/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE

Le Maire,
Charles AUDOIN



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

016-211600200-20240326-D_021_2024
Reçu le 05/04/2024

DE COMMUNE D'AUBETERRE-SUR-DRONNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 20/03/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote du Budget primitif 2024 – Budget annexe "Centre Communal d'Action Social - CCAS".

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°043/2022 du 17/10/2022 portant mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
Vu l'instruction et comptable M57,
Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 du budget annexe "Centre Communal d'Action Social - CCAS", comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	3 000,00 €	002	Excédent antérieur reporté	5 503,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	60,00 €	74	Dotations, subventions et participations	857,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 300,00 €			
TOTAL DÉPENSES		6 360,00 €	TOTAL RECETTES		6 360,00 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2024 (Budget annexe "Centre Communal d'Action Sociale - CCAS") énoncé ci-dessus qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 6 360,00 €.

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 05/04/2024
- Publié et/ou Notifié le : 05/04/2024
Le Maire,

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 05/04/2024.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 05/04/2024.
Le Maire,
Charles AUDOIN



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 20/03/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote du Budget primitif 2024 (Budget annexe "Assainissement") en suréquilibre pour la section d'exploitation.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 du budget annexe "Assainissement", comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions	
011	Charges à caractère général	50 000,00 €	002	Excédent antérieur reporté	104 616,90 €	
012	Charges de personnel	14 000,00 €	013	Atténuation de charges	0,00 €	
014	Atténuations de produits	7 000,00 €	70	Produits des services	49 268,10 €	
65	Autres charges de gestion courante	3 550,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 290,00 €	
66	Charges financières	0,00 €				
67	Charges exceptionnelles	5 200,00 €				
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 000,00 €				
022	Dépenses imprévues	1 000,62 €				
023	Virement à la section d'investissement	5 008,88 €				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 666,50 €				
TOTAL DÉPENSES		120 426,00 €	TOTAL RECETTES		174 175,00 €	
					MONTANT DU SURÉQUILIBRE	53 749,00 €

AR Prefecture

016-211600200-20240326-D_022_2024-DE :
Reçu le 05/04/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2023	Propositions 2024
001	Déficit d'investissement reporté		0,00 €
	Opération d'équipement 116 – Poste refoulement		15 000,00 €
	Opération d'équipement 118 – Station épuration		10 000,00 €
16	Emprunts		0,00 €
020	Dépenses imprévues		710,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 290,00 €
TOTAL DÉPENSES			46 000,00 €
TOTAL DÉPENSES CUMULÉES			46 000,00 €

Recettes

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2023	Propositions 2024
001	Excédent d'investissement reporté		7 324,62 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		5 008,88 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		33 666,50 €
TOTAL DÉPENSES			46 000,00 €
TOTAL DÉPENSES CUMULÉES			46 000,00 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section d'exploitation et par chapitre et opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2024 (Budget annexe "Assainissement") énoncé ci-dessus avec la section d'exploitation en suréquilibre d'un montant de **53 749,00 €** et la section d'investissement en équilibre pour **46 000,00 €**.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le :

- Publié et/ou Notifié le :

Le Maire,

05/04/2024
05/04/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/04/2024.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 05/04/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE

Le Maire,
Charles AUDOIN



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 20/03/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne : approbation du rapport de la CLECT du 22/02/2024.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C paragraphe V,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral en date 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 février 2024 portant restitution de la compétence voirie aux communes membres,

Vu l'approbation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du rapport d'évaluation des charges transférées, en date du 13 décembre 2023,

Vu l'approbation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du rapport d'évaluation des charges transférées, en date du 22 février 2024,

Considérant qu'en application du 1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de l'EPCI est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation,

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a validé le rapport d'évaluation des charges transférées lors d'une réunion du 13 décembre 2023,

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a validé le rapport d'évaluation des charges transférées lors d'une réunion du 22 février 2024,

Considérant que le rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté de communes qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission par la communauté de communes,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

AR Prefecture

016-211600200-20240326-D_023_2024-DE
Reçu le 05/04/2024

5 voix POUR

5 Abstentions : Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme CADIOT Clémence Mme ALÉPÉE Anne-Marie, Mme MÉTAYER Maryse.

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 22 février 2024.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 05/04/2024

- Publié et/ou Notifié le : 05/04/2024
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/04/2024.

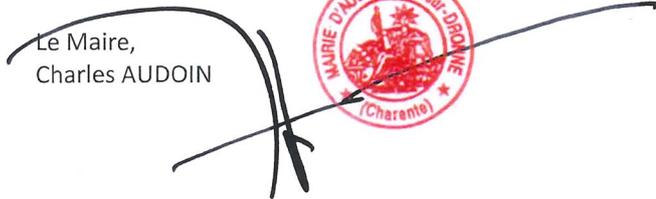
Pour copie conforme :

En Mairie, le 05/04/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE



Le Maire,
Charles AUDOIN



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

016-211600200-20240326-D_024_2024 DE
Reçu le 05/04/2024

COMMUNE D'AUBETERRE-SUR-DRONNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 20/03/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne : approbation du montant des attributions de compensation pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C paragraphe V,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17,
Vu l'arrêté préfectoral en date 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 février 2024 portant restitution de la compétence voirie aux communes membres,
Vu l'approbation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du rapport d'évaluation des charges transférées, en date du 13 décembre 2023,
Vu l'approbation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du rapport d'évaluation des charges transférées, en date du 22 février 2024,
Vu la délibération municipale n°023/2024 du 26 mars 2024 du Conseil municipal approuvant le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées,

Considérant qu'en application du 1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de l'EPCL est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation,

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a validé le rapport d'évaluation des charges transférées lors d'une réunion du 22 février 2024,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
À l'unanimité

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation 2024 de la commune est fixé à 9 655,69€.
APPROUVE que les crédits seront positionnés au budget 2024.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 05/04/2024

- Publié et/ou Notifié le : 05/04/2024

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/04/2024.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 05/04/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE

Le Maire,
Charles AUDOIN



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télécours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 20/03/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne : approbation du Protocole d'effacement des attributions de compensation scolaires

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions applicables par l'article L 5211-28-4,
Vu l'arrêté préfectoral en date 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne et l'arrêté préfectoral du 19 février 2024 actant la restitution de la compétence voirie aux communes membres,
Vu l'approbation initiale du Pacte fiscal par la Communauté de communes lors de la séance du 13 décembre 2023,
Vu la modification du Pacte fiscal par la Communauté de communes lors de la séance du 22 février 2024, modifiant l'intitulé en « Protocole d'effacement des attributions de compensation scolaires » ;

Considérant la nécessité de simplifier le système actuel des attributions de compensation et de les rendre plus équitables pour les communes du territoire,
Considérant la nécessité de ne pas aggraver la pression fiscale des contribuables du territoire,
Considérant le contenu du Pacte fiscal tel qu'il a été présenté en Conseil communautaire du 13 décembre 2023 et modifié en Conseil communautaire du 22 février 2024,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
À l'unanimité

APPROUVE le Protocole d'effacement des attributions de compensation scolaires avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne pour une durée de trois années.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer le Protocole avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le :

- Publié et/ou Notifié le :

De Maire,

05/04/2024
05/04/2024

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/04/2024.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 05/04/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE

Le Maire,
Charles AUDOIN



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 20/03/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement de la Base de Loisirs dans le cadre du label « Station Sport Nature » : demande de subvention auprès des fonds Européens LEADER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la communauté de communes Lavalette Tude Dronne en partenariat avec la commune d'Aubeterre-sur-Dronne a déposé une demande de labellisation « Station Sport Nature » auprès du département de la Charente pour la base de pleine nature de « Poltrot » et la Base de Loisirs d'Aubeterre. La complémentarité des deux sites amène une labellisation plus globale.

Les deux sites vont être labellisés Station sport Nature par le Département de la Charente à partir de la saison 2024.

Cette labellisation permettra l'amélioration et le développement des deux sites avec un suivi concernant la qualité.

Dans le cadre du label « Station sport Nature » il y a lieu d'améliorer le site de la Base de Loisirs pour accueillir les visiteurs :

- la construction de toilettes publiques ouvertes à l'année, accessibles aux PMR avec un espace change bébé,
- l'acquisition de cabine de plage pour que le visiteur puisse se mettre en tenue de bain avant d'aller nager dans la rivière « Dronne »,
- l'acquisition de nouveaux jeux extérieurs adaptés aux enfants et adolescents, pour moderniser l'aire de jeu existante.

Au vu des devis la dépenses est estimée à :

Nature de la dépense	Montant H.T.
Création de toilettes publiques	70 000,00 €
Cabine de plage	2 500,00 €
Jeux enfant (Maisonnette enfant, table de pique-nique enfant, ensemble volley ..	10 000,00 €
TOTAL H.T.	82 500,00 €

Il propose le plan de financement suivant :

Financeurs publics sollicités	Montants espérés	Pourcentage
Département de la Charente (équipement station sport nature)	1 250,00 €	1,52 %
Département de la Charente (soutien à l'initiative locale)	14 000,00 €	16,97 %
Fonds Européens LEADER	50 000,00 €	60,61%
Autofinancement Commune	17 250,00 €	20,90%
TOTAL financeurs Publics	82 500,00 €	100,00%

AR Prefecture

016-211600200-20240326-D_026_2024-DE :
Reçu le 05/04/2024

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
À l'unanimité

ÉMET un avis favorable à la proposition de Monsieur de Maire énoncée ci-dessus,
ACCEPTE le plan de financement proposé,
AUTORISE Monsieur le maire à déposer des demandes de subvention dans le cadre du volet territorial européen du GAL Sud Charente et du Département de la Charente,
SOLLICITE Monsieur le Président du GAL du Pays Sud-Charente pour l'obtention d'une subvention au taux maximal au titre des fonds européens LEADER - fiche n°4 : développer l'attractivité touristique du Sud-Charente - ligne d'action : Aménagement touristique de la Dronne.

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 05/04/2024
- Publié et/ou Notifié le : 05/04/2024
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 05/04/2024.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 05/04/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE



Le Maire,
Charles AUDOIN



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 20/03/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : *Confortement et restauration de l'église souterraine monolithe Saint-Jean – 1^{ère} phase de travaux d'urgence, diagnostic complémentaire et instrumentation – Demande de financement auprès de l'État, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Charente*

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine – site de Poitiers, conservation des Monuments Historiques.

Ce courrier propose une opération concernant la première phase de travaux d'urgence, diagnostic complémentaire et instrumentation de l'église souterraine monolithe Saint-Jean d'Aubeterre-sur-Dronne (Charente) sur le budget 2024 du ministère de la culture.

Ce projet pourrait bénéficier d'une aide de l'État d'un montant de 140 000 euros, soit 35 % du montant subventionnable de l'opération estimé à 400 000,00 euros HT, dans la mesure où le projet verrait une décision d'engagement dans l'année 2024.

Cette opération pourrait obtenir également des aides :

- de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 15%,
- et du Département de la Charente à hauteur de 25%.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
À l'unanimité

APPROUVE le programme de travaux et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 400 000,00 euros H.T.,

SOLLICITE l'aide financière de l'État (ministère de la culture et de la communication) à hauteur de 140 000,00 euros, représentant 35 % de la dépense H.T. subventionnable,

SOLLICITE l'aide financière de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 60 000,00 euros, représentant 15% de la dépense H.T. subventionnable,

SOLLICITE l'aide financière du Département de la Charente à hauteur de 96 840,00 euros, représentant 25% de la dépense H.T. subventionnable,

APPROUVE le budget prévisionnel de l'opération comme suit :

Financement	Montant
État (ministère de la Culture) – 35% de la dépense H.T. subventionnable	140 000,00 €
Région Nouvelle Aquitaine au titre des monuments historique – 15% de la dépense H.T subventionnable	60 000,00 €
Département de la Charente au titre des monuments historiques – 25% de la dépense H.T. subventionnable	96 840,00 €
Autofinancement – 25,79 % de la dépense H.T. subventionnable	103 160,00 €
Montant global H.T. de l'opération subventionnable	400 000,00 €

AR Prefecture

016-211600200-20240326-D_027_2024-DE ;
Reçu le 05/04/2024

S'ENGAGE à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 103 160,00 euros H.T. (~~103 020,00 euros T.T.C.~~) sur le budget 2024 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

PRÉCISE que la commune à la libre disposition du monument concerné,

ATTESTE que la commune récupère la T.V.A. par le biais du Fonds de Compensation de la T.V.A.

INDIQUE que son numéro SIRET est le suivant : 211 600 200 00011,

INDIQUE que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit déclaré complet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 05/04/2024
- Publié et/ou Notifié le : 05/04/2024
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/04/2024.

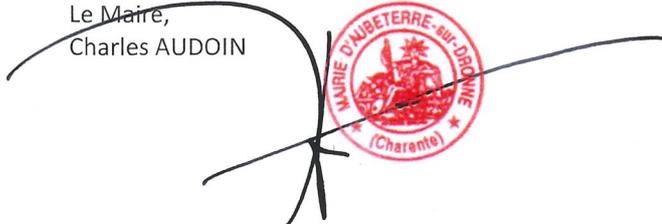
Pour copie conforme :

En Mairie, le 05/04/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE



Le Maire,
Charles AUDOIN



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

016-211600200-20240326-D_028_2024-DE
Reçu le 05/04/2024

COMMUNE D'AUBETERRE-SUR-DRONNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 20/03/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil gonflable : lancement de l'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle que pour réaliser les travaux de la restauration de la continuité écologique au niveau du seuil gonflable une consultation doit être lancée sous la forme d'un marché passé en procédure adaptée conformément à l'article R°2123-1 1° du Code de la Commande Publique. Les travaux se composent d'une tranche ferme :

- Aménagement du bras de contournement, revégétalisations du site, petit équipement annexes, et six tranches optionnelles :
- Tranche optionnelle 1 : Réalisation d'un seuil supplémentaire dans le bras droit pour gestion hivernale à une cote altimétrique de retenue plus haute,
- Tranche optionnelle 2 : Mise en place d'une passerelle piétonne au niveau du bras droit au niveau de la vanne,
- Tranche optionnelle 3 : Mise en place d'une passerelle piétonne au niveau du bras de contournement en partie aval,
- Tranche optionnelle 4 : Evacuation des déblais excédentaires sur une parcelle communale située à moins de 8 km,
- Tranche optionnelle 5 : Elargissement de la digue séparatrice entre bras de contournement et mare pour gestion des déblais excédentaires,
- Tranche optionnelle 6 : Mise en place de boudins pour plantation/fascinages d'hélophytes.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
À l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de la restauration de la continuité écologique au niveau du seuil gonflable sous la forme d'un marché passé en procédure adaptée conformément à l'article R°2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 05/04/2024

- Publié et/ou Notifié le : 05/04/2024

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/04/2024.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 05/04/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE

Le Maire,
Charles AUDOIN



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr